

Lait: les éleveurs ont-ils profité d'une conjoncture favorable ?

Chaque année, dans le cadre des réseaux de fermes de référence Inosys, les chambres d'agriculture et l'Institut de l'élevage décortiquent les résultats techniques et économiques des exploitations laitières de la région pour fournir des points de repère aux éleveurs et aux techniciens. Les chiffres récemment publiés sont ceux de la campagne 2022-2023, et sont issus d'une centaine d'exploitations de Nouvelle-Aquitaine, Centre et Allier. Ils mettent en lumière les variations des coûts de production et des revenus des éleveurs, révélant des différences notables entre les différents systèmes de production.

Définitions

Le coût de production se calcule en divisant la somme des charges affectées à l'atelier lait par la quantité de lait vendu. Les charges prises en compte sont les charges courantes, les amortissements et la rémunération de la main-d'œuvre à 2 smic/UMO.

Le prix de revient du lait est le prix du lait nécessaire pour couvrir les charges, amortir les investissements, et rémunérer la main-d'œuvre, compte tenu du montant déjà couvert par les produits annexes affectés à l'atelier lait. Prix de revient du lait = coût de production - (aides y compris part des aides découplées - produit viande - vente de fourrages)/quantité de lait vendu.

Un prix de revient moyen de 432 €/1 000 l sur la campagne 2022-2023

Dans les exploitations, majoritaires dans la région, qui alimentent leurs vaches en lactation uniquement avec des stocks, le prix de revient moyen 2 smic observé sur les exploitations du groupe "stock maïs" est de 432 €/1 000 l. Les trois postes de charges les plus élevés sont dans l'ordre: les aliments achetés (concentrés et fourrages), la mécanisation (carburant, entretien et amortissement), et la rémunération de la main-d'œuvre. Ce dernier poste est le plus variable d'une ferme à l'autre, selon le nombre de litres de lait produits par unité de main-d'œuvre. Ces trois postes couvrent deux tiers du coût de



// Photo Le Silon

Les résultats technico-économiques du réseau Inosys bovins lait confirment une tendance: les rémunérations sont en amélioration mais le contexte des derniers mois est moins favorable.

production total. Quatre autres catégories de charges se partagent, à part à peu près égale, le tiers restant du coût de production: les intrants des surfaces destinées à l'alimentation des animaux, les frais d'élevage, les bâtiments et installations, et les autres charges de structure.

L'augmentation des produits fait plus que compenser l'augmentation des charges

Entre 2021 et 2022, les charges opérationnelles ont augmenté d'environ 30 % pour les systèmes "stock maïs", principalement

à cause des aliments achetés, pour une augmentation totale du coût de production de 18 %. Les exploitations qui misent en partie sur le pâturage sont légèrement moins impactées par l'augmentation du prix des aliments car elles en consomment une quantité légèrement plus faible par litre de lait. Leur coût de production n'a augmenté que de 13 %.

Du côté des produits, les exploitations en système tout stock ont un prix du lait plus élevé de 69 €/1 000 l pour atteindre 447 €/1 000 l sur l'exercice. Globalement, cette augmentation du prix a davantage profité aux exploitations les plus productives à la vache. D'autre part, le prix moyen des réformes vendu est de 1 316 €/tête, contre 895 € pour l'exercice précédent. Le prix moyen des veaux laitiers vendus (croisés et pur confondus) est de 135 €/tête, contre 116 € sur la campagne 2021-2022.

Néanmoins, sur le résultat total, davantage d'hétérogénéité au sein des exploitations est constatée: la situation est moins favo-

nable pour les systèmes peu optimisés, plus impactés par la hausse des charges et ceux ayant subi l'impact de la sécheresse 2022 qui a engendré un déficit de produits et/ou des charges alimentaires supplémentaires

Perspectives pour 2024

Selon l'indicateur de la marge sur le coût alimentaire des exploitations suivies par Conseil élevage 640, la période la plus favorable semble être passée. L'affaissement du prix du lait sur le second semestre de l'année 2023, conjugué au maintien des charges, notamment celles liées à l'alimentation, entraîne une diminution de la marge sur le coût alimentaire. Ces indicateurs reviennent aux niveaux observés en 2021, avant l'inflation de ces deux dernières années.

Aurélien Legay

Chargé de mission bovin lait
chambre d'agriculture 64



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
64

Vous pouvez télécharger toutes les fiches sur:
<https://pa.chambre-agriculture.fr/technique-innovation/elevage/bovins-lait/>

« La baisse du prix du lait au second semestre 2023 entraîne une diminution de la marge sur le coût alimentaire